



Resiliation de contrat chez karis formation

Par **mimi19700**, le **18/04/2013 à 18:38**

Bonjours,rnAlors, voilas ma question je suis actuellement en formation chez karis depuis presque 1 ans et je souhaiterais rompre mon contrat.Car,je me suis aperçu que je ne trouvez pas de stage car je n'ai pas de pratique et aussi financièrement je paye tous les mois 92.25 euros,au debut je m'en sorté mais maintenant s'est de plus en plus dure,de plus j'ai 3 enfant je suis au chômage et mon conjoint n'ai pas là la semaine,actuellement je n'ai pas envoyer de lettre de résiliation,sur mon contrat il est stipuler l'article L444-8 du code de l'éducation,je voudrai simplement un consiél pour résilier et si je suis dans le cas de force majeur ou dans le cas de fortuit et si je devrai payer la totaliter,car j'ai lut plusieurs internaute qui avait des soucie pour résilier alors comment faire,merci.